



Entente n° 37

La Source d'Agir !

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre du projet : Plan d'action pour l'éradication de la berce du Caucase

Organisme responsable : Ville de Lévis

Résumé du projet : La Ville de Lévis s'est engagé à éradiquer la berce du Caucase de son territoire sur un horizon de 5 ans.

Dans son plan d'action pour l'éradication de la berce du Caucase, la Ville de Lévis a établi un ordre de priorité pour le traitement des sites. Ainsi, les lieux facilement accessibles sont traités en premier puisqu'ils présentent un risque pour la santé publique. Les sites situés le long des cours d'eau constituent la seconde priorité puisqu'ils permettent la propagation des semences sur des kilomètres. Finalement, les nouvelles colonies sont ciblées.

La destruction de la berce du Caucase est effectuée soit à l'aide d'herbicide, ou encore par traitement mécanique selon l'emplacement de la plante.

Conformité au plan directeur de l'eau :

- Enjeu B : Pérennité de la biodiversité associé à l'eau**
- Orientation B.2 : Conserver et restaurer l'intégrité des milieux humides, aquatiques et riverains**
- Objectif B.2.2 : Lutter contre la propagation des espèces exotiques envahissantes dans nos milieux**
- Moyens d'action : Modifications réglementaires municipales, campagnes d'éradication et de contrôle de propagation de la berce du Caucase**

Résultats visés :

- Freiner la propagation de l'espèce
- Éradiquer sur le territoire de la Ville de Lévis l'espèce

Type d'action :

<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle	<input type="checkbox"/> Analyse
<input type="checkbox"/> Acquisition	<input checked="" type="checkbox"/> Règlement	<input type="checkbox"/> Étude
<input checked="" type="checkbox"/> Information	<input type="checkbox"/> Formation	<input type="checkbox"/> Éducation

Maître d'œuvre : Ville de Lévis

Partenaires :

- Acerifor et Écoverdure (traitements 2015)
- Université Laval (Claude Lavoie)
- Municipalités voisines (Beaumont, St-Charles, St-Henri, St-Isidore, St-Lambert-de-Lauzon)

Sources de financement : Budget à l'interne

Année de réalisation : 2014-2019

Localisation de l'activité :

Territoire de la ville de Lévis

Programme de suivi :

oui

Indicateurs de résultats :

Diminution des sites touchés et éradication en 2019

Signatures :

M. Gilles Lehouillier, Maire
Ville de Lévis

M. François Duchesneau
Président CBE

M. Pierre Lainesse
Conseiller municipal
Ville de Lévis

M. Christian Guay, Coordonnateur
Direction de l'environnement
Ville de Lévis

Lévis, le 6 octobre 2015

Lieu et date